

**REGLEMENT DU JEU CLIENT « CA ROULE»  
DU 10 OCTOBRE 2017 AU 27 OCTOBRE 2017**

**ARTICLE 1 - ORGANISATION**

BPCE – Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155742320€ – Siège social: 50 avenue Pierre-Mendès-France 75201 Paris Cedex 13 – RCS Paris n°493455042 – intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°08045100 organise, en sa qualité d'organe central des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires agissant en son nom et pour son compte et au bénéfice des Banques Populaires participantes et des Caisses de Crédit Maritime participantes du 10 octobre 2017 au 27 octobre 2017 inclus à minuit, le jeu client « Ca roule» (ci-après dénommé le « Jeu») qui se compose d'un tirage au sort national.

**ARTICLE 2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

La participation à ce Jeu est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Ce Jeu est réservé à toute personne physique majeure, domiciliée en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel et de leur famille (conjoint, concubin pacsé ou non, ascendants, descendants directs ou autres parents vivant ou non sous leur toit) du Groupe BPCE ou d'un des partenaires ou fournisseurs participant à la conception de ce Jeu.

**ARTICLE 3 – MODALITES DE PARTICIPATION**

Les prospectus et clients des Banques Populaires et des Caisses de Crédit Maritime participants seront informés de la mise en place du Jeu par e-mailings et bannières mises en place sur leurs sites internet.

Les personnes qui souhaitent participer au Jeu devront remplir un formulaire électronique entre le 10 octobre 2017 et le 27 octobre 2017 inclus à minuit. Ce formulaire sera disponible via un URL communiqué sur les sites internet des établissements participants (voir annexe).

Les formulaires électroniques devront être dûment complétés par les participants et mentionner obligatoirement la civilité, le nom, le prénom, la date de naissance, l'adresse postale, l'e-mail et le numéro de téléphone des participants ainsi que la Banque Populaire ou le Crédit Maritime auquel ils sont clients ou rattachés géographiquement si les participants sont des prospects afin qu'ils puissent participer au tirage au sort.

Tout formulaire électronique incomplet sera considéré comme nul.

Une seule participation par individu sera prise en compte.

Il ne peut y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom, même adresse). BPCE se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants ayant procédé à des inscriptions multiples ou à toute autre manoeuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du présent règlement.

Toute inscription (identification, renseignements) incomplète ou erronée, faite volontairement ou non, sera considérée comme nulle. La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement par le participant.

#### **ARTICLE 4 – DESCRIPTIF DES DOTATIONS – ATTRIBUTION DES LOTS**

Le tirage au sort sera effectué le 8 novembre 2017 et désignera 3 gagnants par Banque Populaire participantes et 1 gagnant pour chaque Caisse de Crédit Maritime participante.

Au total 37 lots seront remportés de la manière suivante :

Pour chacune des 12 Banques Populaires participantes (12) :

- 1 Ipad WIFI 128Go d'une valeur de 509€ TTC
- 2 Chèque CADO d'une valeur de 100€ TTC

Soit un total de 36 lots.

Pour les Crédits Maritimes (1) :

- 1 Ipad WIFI 128Go d'une valeur de 509€ TTC

Soit un total de 1 lot.

Ces lots ne sont ni cessibles ni remboursables. Les lots sont attribués dans l'ordre du tirage au sort.

Les gagnants seront tirés au sort le 8 novembre 2017 sous le contrôle de la SCP JEZEQUEL Yann – PINHEIRO Christine et GRUEL Anne-Sophie, Huissiers de Justice, 39, Bld de Port Royal 75013 PARIS, parmi les participations valides. Le tirage au sort désignera également 2 gagnants suppléants par établissement.

BPCE se réserve toutefois le droit de reporter la date du tirage au sort d'un (1) mois, en cas de retard dans la réception du fichier des participants par le prestataire en charge de la récolte des participations.

#### **ARTICLE 5 – AVIS DE GAIN**

Les gagnants seront informés par e-mail ou par courrier au plus tard le 1er décembre 2017. Les lots seront remis aux gagnants en agence Banque Populaire ou Crédit Maritimes dans un délai d'environ 6 (six) semaines après l'information du gain aux gagnants. Il ne sera adressé aucun mail ou courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné. Pour le cas où le lot resterait non réclamé par son bénéficiaire celui-ci sera conservé pendant un délai de deux (2) mois. Passé ce délai, le lot sera alors réattribué aux gagnants suppléants dans l'ordre de tirage au sort.

La dotation ne peut en aucun cas être échangée contre une contrepartie en numéraire, ni remplacée par une autre dotation.

#### **ARTICLE 6 - REMPLACEMENT DES LOTS**

En cas de force majeure ou d'indisponibilité du lot, BPCE se réserve le droit de remplacer le lot annoncé par un lot de valeur équivalente.

#### **ARTICLE 7 – CONTROLE ET RESERVES**

La responsabilité de BPCE ne saurait être engagée si, en cas de force majeure, de circonstances indépendantes de sa volonté ou de toute autre circonstance qui l'exigerait, le jeu devait être modifié, suspendu, écourté ou annulé. BPCE se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger la période de participation au jeu et de reporter toute date annoncée.

BPCE pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparaît que des fraudes ou tous emplois de moyen artificieux (et/ou leur tentative) sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs (et à ceux ayant tenté une fraude) ainsi qu'aux personnes ayant utilisé un moyen artificieux (et à celles ayant tenté l'emploi d'un moyen artificieux).

La responsabilité de BPCE ne saurait être engagée si par suite de fraudes (et/ou de leurs tentatives), d'emploi de moyens artificieux (et/ou de leurs tentatives), le déroulement du jeu ou la désignation du gagnant devait être annulé, reporté ou modifié, ou la durée du jeu écourtée.

BPCE décline toute responsabilité en cas d'incident résultant des modalités de participation au jeu. La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation sans réserve des caractéristiques d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

BPCE décline toute responsabilité en cas d'incident résultant de la connexion des participants, de la mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'accès internet, à la ligne téléphonique ou à toute autre connexion technique, notamment lors de leurs inscriptions au jeu ou de la confirmation de l'acceptation de leurs lots. BPCE ne pourra être tenue pour responsable des problèmes d'acheminement ou de perte de données qui constituent un risque inhérent à Internet.

## **ARTICLE 8 - AUTORISATION**

Les personnes participant au Jeu autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées.

Les gagnants autorisent BPCE, les Banques Populaires et les Crédits Maritimes à utiliser leurs prénoms, villes de résidence dans des communications internes pendant un délai d'un (1) an, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

La présente autorisation n'ouvre droit, dans les conditions susvisées, à aucun droit ou contrepartie financière à leur profit autre que celui de la remise du lot.

## **ARTICLE 9 – DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande faite à Natixis Financement (Direction Des Financements « LE GRAND JEU CA ROULE» 89 Quai Panhard et Levassor 75634 Paris Cedex 13). Les frais d'envoi de ce courrier seront remboursés au client au tarif lent en vigueur de la Poste sur simple demande, à l'adresse ci-dessus indiquée.

Le règlement complet de ce jeu est déposé chez la SCP JEZEQUEL Yann – PINHEIRO Christine et GRUEL Anne-Sophie, Huissiers de Justice, 39, Boulevard de Port Royal 75013 Paris et peut être consultable sur le site internet des établissements participants (voir annexe) durant toute la durée du jeu.

Le règlement pourra être modifié à tout moment par BPCE et sera publié sous sa forme amendée aux emplacements indiqués ci-dessus. Le règlement ainsi modifié entrera en vigueur et sera réputé accepté par les participants à compter de sa mise en ligne.

#### **ARTICLE 10 – DONNEES PERSONNELLES**

Les données à caractère personnel recueillies concernant les participants sont obligatoires pour le traitement de leur participation au jeu et pour la gestion du tirage au sort. A défaut de communication de ces données, votre participation ne pourrait être prise en compte. Elles sont destinées à BPCE, responsable du traitement, et à ses partenaires associés à l'organisation du présent tirage au sort : BPCE, les Banques Populaires et les Crédits Maritimes participants.

Conformément à la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données, ainsi que d'un droit d'opposition pour motif légitime auprès de BPCE Direction Développement Banques Populaires Marketing et Distribution 50, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris cedex 13. Vos données seront conservées pendant la durée du jeu et jusqu'à la distribution des lots. Les frais d'envoi de ce courrier seront remboursés au client au tarif lent de la Poste en vigueur sur simple demande écrite à l'adresse ci-dessus indiquée.

#### **ARTICLE 11 - LOI APPLICABLE**

Le présent règlement est régi par la loi française.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement.

Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents de Paris.

## **ANNEXE – ETABLISSEMENTS PARTICIPANTS**

### **Banque Populaire :**

- Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne [www.bpalc.banquepopulaire.fr](http://www.bpalc.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire Atlantique <http://www.atlantique.banquepopulaire.fr>
- Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes :
  - [www.massifcentral.banquepopulaire.fr](http://www.massifcentral.banquepopulaire.fr)
  - [www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr](http://www.loirelyonnais.banquepopulaire.fr)
  - [www.alpes.banquepopulaire.fr](http://www.alpes.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté [www.bpbfc.banquepopulaire.fr](http://www.bpbfc.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique [www.bpaca.banquepopulaire.fr](http://www.bpaca.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire du Nord [www.nord.banquepopulaire.fr](http://www.nord.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire Occitane [www.occitane.banquepopulaire.fr](http://www.occitane.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire de l'Ouest [www.ouest.banquepopulaire.fr](http://www.ouest.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire Méditerranée [www.mediterranee.banquepopulaire.fr](http://www.mediterranee.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire Rives de Paris [www.rivesparis.banquepopulaire.fr](http://www.rivesparis.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire du Sud [www.sud.banquepopulaire.fr](http://www.sud.banquepopulaire.fr)
- Banque Populaire Val de France [www.valdefrance.banquepopulaire.fr](http://www.valdefrance.banquepopulaire.fr)

### **CREDITS MARITIMES :**

- Crédit Maritime Bretagne Normandie [www.bretagnenormandie.creditmaritime.fr](http://www.bretagnenormandie.creditmaritime.fr)
- Crédit Maritime Atlantique [www.atlantique.creditmaritime.fr](http://www.atlantique.creditmaritime.fr)
- Crédit Maritime Littoral du Sud Ouest [www.littoralsudouest.creditmaritime.fr](http://www.littoralsudouest.creditmaritime.fr)